

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Monsieur Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

donne délégation de signature à Madame Zoé JACQUEMIN, Directrice de l'EED de l'Université Toulouse Capitole,

à l'effet de signer, pour les formations dispensées par l'Ecole Européenne de Droit :

- les attestations d'inscription
- les attestations de sélection pour une mobilité internationale
- les attestations de validation d'un diplôme, conformément aux délibérations du jury
- les attestations de délivrance retardée d'un diplôme
- les attestations de moyenne sur la durée du diplôme
- les attestations de non classement des diplômés d'une formation
- les attestations d'arrivée et de départ des mobilités entrantes pour les doubles diplômes de l'EED

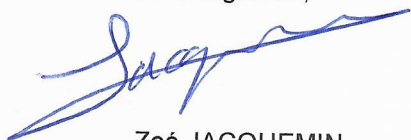
En cas d'absence de Madame Zoé JACQUEMIN, Madame Daniela FERREIRA, Secrétaire générale de l'EED, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à Mme Daniela FERREIRA et M. Lukas RASS-MASSON en date du 4 novembre 2022.

Fait à Toulouse, le 11 juillet 2023

La déléguée,



Zoé JACQUEMIN

La déléguée,



Daniela FERREIRA

Le Président,



Hugues KENFACK

